

folklore

32

Rédaction : 75-77, Rue Trivalle - Carcassonne
Abonnement: 30 fr. par an - Prix du numéro : 8 fr.

Adresser le montant à Mademoiselle ROQUES,
Trésorier-Adjointe, 3, Quai Victor-Hugo, Narbonne
ou au : "Groupe Audois d'Études Folkloriques", Carcassonne
Compte Chèques Postaux N° 20.868 Montpellier

Folklore (6^{me} année - n° 3)
Automne 1943

SOMMAIRE

J. VÉZIAN

La mairastro Pico-Pastro

(Conte populaire)

E. BAILLAT - R. TRICOIRE - R. NELLI
R. COUSINIÉ - J. VÉZIAN

Documents et matériaux :

Réponses à une enquête sur le Folklore du serpent

Abbé Paul MONTAGNÉ

*Le Fait Folklorique : Les Superstitions Populaires
Audoises*

7^{me} Article : *Les héros mythologiques et historiques (Suite)*

LA REVUE

Bibliographie

La mairastro pico-pastro

(Conte populaire recueilli à Villemagne (Aude)

par M. J. Vézian)

I aviò un cop un boun ome que s'ero maridat am'uno bravo fenno. S'entendiòn taloment pla que tout le mounde que les vesió, disión : « Quun boun mariatge qu'a fait le Gustou ! ».

Mès le malur fousquèc que, dins quasquis jouns qu'aviòn passats ensemble, la fenno venguèc à èsse malauto. Ajec un mainatge que visquèc e elo venguèc a mourir.

E qualque tems aprèts, l'ome diguec : « Que faràs aici tout soulet ? » Se decido a se tourna maridà. Prenguèc uno fenno qu'aquelo d'aquí aviò uno filhoto que l'apelavo Catarineto.

Aprèts qualquis jouns de mariatge, la jalousiè e la malvoulenço cowntro aquel drolle se declarèc. E un maiti que soun paire s'ero anat laurà an un camp qu'aviòn pla lèn, i diguèc a sa fenno : « Me pourtaras le dinnà ».

La mairastro crido le drolle ; i ditz : « Vèni m'agedà a la pastière ». Le drolle, quand i fousquèc, qu'agèc mes le cap per regardà ço que i vouliò, la mairastro i daishec toubà la tampo sul cap e le tuèc.

Traduction : La marâtre pique-pâte

Il y avait une fois un bon homme qui s'était marié avec une brave femme. Ils étaient si unis que tous les gens qui les voyaient, disaient : « quel beau mariage a fait là le Gustou ! ».

Mais le malheur fut qu'après quelques jours passés ensemble, la femme vint à tomber malade. Elle eut un enfant qui vécut, mais elle, mourut.

Et quelque temps après, l'homme se dit : « Que feras-tu ici tout seul ? ». Il décide de se remarier. Et il prit une femme qui avait une fille du nom de Catherinette.

Après quelques jours de mariage, cette femme manifesta sa jalousie et sa haine contre l'enfant (du premier lit). Et un matin que le père s'en était allé labourer son champ qui était très loin, il dit à sa femme : « Tu m'apporteras le dîner ».

La marâtre appelle l'enfant et lui dit : « Viens m'aider à faire la pâte ! ». Quand il fut près du pétrin et qu'il y eut mis la tête pour regarder ce qu'elle voulait, la marâtre laissa retomber sur lui le couvercle et le tua. Elle le fit cuire et, par Catherinette, l'envoya au père pour son dîner.

Catarineto se met en cami e irobo uno fenno que i diguèc : « Ount vas, pichouneto ? ». I respoundèc : « Vau pourtà le dinnà a moun ouncle ». « Eh be ! tè ! aqui uno caisheto , arre-massaràs les osses que jetarà, i les metras dedins e les aniràs enterra joust un ausi ».

Catarineto fasquèc ço que la damo i aviò coumandat. Quand arribèc joust l'albre, durbisquèc la caisheto e ne sourtisquèc un ausèl que, en partissen, diguèc dins soun cant :

« Ma Mairastro

Pico - Pastro

M'a tuat ;

E moun paire,

Le labouraire,

M'a manjat

E rousegat.

Catarineto

Joust un ausi

M'a enterrat ;

E riu-chiu-chiu,

Encaro soun viu ».

En se'n anan, se'n va apausà davan la porto d'un bijoutiè e tourno dire sa poulido cansou : « Ma mairastro, etc... ». Le bijoutiè sourtis e ditz : « Paure pichou ausèl, tourno cantà ta poulido cansouneto que te dounarè uno cadeno d'or. L'ausèl tournèc dire : « Ma mairastro, etc... ».

Catherinette se met en chemin et elle rencontre une femme qui lui dit : « Où vas-tu, petite ? ». Elle lui répondit : « Je vais porter le dîner à mon oncle ». Eh bien ! Tiens ! Voici une petite caisse : tu ramasseras les os qu'il jettera, tu les mettras dedans et tu iras les enterrer sous une yeuse ».

Catherinette fit ce que la dame lui avait commandé. Quand elle fut arrivée sous l'arbre, elle ouvrit la petite caisse, et il en sortit un oiseau qui, en s'envolant, dit dans son chant :

Ma Marâtre

Pique - Pâte

M'a tué ;

Et mon père,

Le labourer,

M'a mangé

Et rongé.

Catherinette

Sous une yeuse

M'a enterré.

Et riu-chiu-chiu,

Je suis encore vivant.

Et, s'en allant, il va se poser devant la porte d'un bijoutier et recommence sa jolie chanson : « Ma marâtre, etc... ». Le bijoutier sort et dit : « Pauvre petit oiseau, chante-moi encore ta jolie chansonnette, je te donnerai une chaîne d'or ». L'oiseau répéta : « Ma marâtre, etc... ».

Pèi i donnèc uno poulido cadeno d'or. Et l'ausèl tournéc se metre en cami. Se'n va davan la porto d'un marchand de capèls e tourno cantà la mèmo cansou : « Ma mairastro, etc... ».

Le capeliè sourtis e i ditz : « O brave ausèl, tourno dire la poulido cansouneto que te dounarè un bel capèl ». L'ausèl se met a tournà cantà le mèmo cant : « Ma mairastro... etc. ».

Le capeliè i donnec un poulit capel.

L'ausèl partis en toutjoun redisèn la siu mèmo cansouneto. Se'n va davan un mouli. Le mouliniè sourtis : « Paure ausèl, tourno cantà ta poulido cansouneto que te dounarè uno rodo de mouli ».

L'ausèl tournéc cantà : « Ma mairastro, etc... ». Le mouliniè i donnèc uno rodo de mouli. L'ausèl partis tout en cantan. Se'n va pausà sur un albre davan la porto ount ero soun paire e tourno cantà sa poulido cansouneto : « Ma mairastro, etc... ».

Catarineto sourtis per escoutà aquel poulit refrèn. L'ausèl i jetic la cadeneto d'or al col.

Countunhèc toutjoun de cantà le meme aire. Le paire sourtisquèc, i jetèc le capel sul cap.

La mairastro sourtis al tresieme cop, pendent que l'ausèl countunhavo. Alavetz, quand agèc fenit de tournà cantà :

« E riu-chiu-chiu,

Encaro soun viu ».

Pôôôm !... i jetèc la rodo de mouli sul cap.

E, alavets, le paire visquèroun toutis dous ame la Catarineto.

Puis il reçut une jolie chaîne d'or. Et l'oiseau se remit en chemin. Il arrive devant la porte d'un marchand de chapeaux et recommence la même chanson : « Ma marâtre, etc... ». Le chapelier sort et lui dit : « O brave oiseau, redis-moi ta jolie chansonnette, je te donnerai un beau chapeau ». L'oiseau redit le même chant : « Ma marâtre, etc... ».

Le chapelier lui donna un beau chapeau.

L'oiseau partit, recommençant toujours la même chanson. Le voici devant un moulin. Le meunier sort : « Pauvre oiseau, chante-moi encore ta jolie chansonnette, je te donnerai une meule ».

L'oiseau chanta encore : « Ma marâtre, etc. » Le meunier lui donna une meule. L'oiseau partit tout en chantant. Il va se poser sur un arbre, devant la porte de son père, et recommence sa belle chanson : « Ma marâtre, etc... »

Catherinette sortit pour écouter le joli refrain. L'oiseau lui jeta au cou la petite chaîne d'or.

Il continuait toujours de chanter. Le père sortit : il lui jeta le chapeau sur la tête.

L'oiseau chantait pour la troisième fois, quand la marâtre sortit.

Quand il eut fini de reprendre :

« Et riu-chiu-chiu,

Encore je suis vivant »...,

Boum ! il lui jeta la meule sur la tête.

Et alors il vécut avec son père et la Catherinette.

(Traduit par René NELLI).

Documents et matériaux

(Réponses à une enquête sur le Folklore du serpent)

Ces documents complètent ceux que nous avons déjà publiés, en mai 1938, (Folklore : Tome 1, page 38) sous le titre : Folklore du Serpent.

1) Naissance des serpents.

Si on casse un « œuf de coq » et qu'on le mette dans l'eau, il s'y forme un serpent. (M. J. Vézian : région de Toulouse).

Un serpent peut naître d'un crin de bœuf (M. J. Vézian : Labastide de Sérrou, Ariège).

Les vipères mâles meurent après l'accouplement et les femelles, après avoir donné naissance à leurs petits. C'est pourquoi on dit que « les vipères ne connaissent ni père ni mère ». (M. J. Vézian, Montgiscard, Hte-Garonne). A rapprocher de la légende qui avait cours en France du Sud, au XIII^{me} siècle : Can la vibra vol aver paria de sa par, el li met son cap en la terra bayan la femela ; e la femela estrenh li tant fort lo bec el cap al mascle que mantenen mor e la femela remanh prenhs de doas vibras, mascle e feme ; e can devon naysser, els salhon per l'esquina, e la maire mor et enaissi *el mon non son mas doas* (elles ne sont jamais plus de deux au monde). (Aiso son las natura d'alcus auzels e d'alcunas bestias. Karl Bartsch : chresto mathie provençale, page 326).

2) Les serpents qui volent.

On croit assez communément, dans tout le Languedoc, que les serpents peuvent voler. A Montlaur (Aude) M. A. B. (42 ans) tient pour assuré que, lorsqu'il fait très chaud, les serpents passent très vite au-dessus des moissons, « sans toucher les épis de blé ». (M. E. Baillat, Montlaur, Aude).

On raconte à Montségur (Ariège) que les couleuvres, prenant leur queue dans leur gueule, rebondissent, comme des cerceaux, d'un arbre à l'autre. Un jeune garçon, qui cherchait des nids, vit une couleuvre s'enfuir de cette façon. Beaucoup de gens prétendent avoir vu des serpents se déplacer ainsi de talus en talus et même poursuivre leurs ennemis. (M^{me} R. Trioire, Lavelanet, Ariège).

Dans certaines régions du Languedoc (Montségur, Ariège — St Denis, Aude — Lodève, Hérault) on imagine que les serpents se réunissent en grand nombre à l'endroit où l'arc-en-ciel touche la terre. Dans l'Ariège (Foix, Montségur, Pamiers) : version un peu différente : les serpents se rassemblent dans le

lieu où, par temps couvert, les faisceaux de rayons solaires qui s'échappent des nuages, touchent le sol. Qu'il s'agisse d'Arc-en-ciel ou de faisceaux lumineux, les serpents s'en servent comme d'une échelle pour monter au ciel.

M. Pommerol, cité par M. Van Gennep (folklore de l'Auvergne et du Velay, page 306) rapporte que « l'arc-en-ciel plonge « toujours dans l'eau par un de ses bouts, généralement dans « une fontaine. Si l'on boit l'eau de cette fontaine aussitôt « après la disparition de l'arc-en-ciel, on risque d'être empoisonné... ». Cette légende se serait-elle pas liée à la précédente ? Peut-être l'eau de la fontaine où a trempé l'arc-en-ciel n'est-elle si nocive que parce que les serpents sont venus la souiller.

Dans quelques villages de la Montagne-Noire, enfin, à St Denis, Saissac, Cabrespine (Aude) on prétend que les serpents ont le pouvoir de se changer en oiseaux, le dimanche de l'Assomption. Ils reprennent leur première forme à l'aube (recueilli par René Nelli).

3) Le venin du serpent.

On croit, dans la région de Toulouse, que lorsqu'il siffle, le serpent lance du venin (M. Vézian).

Plus intéressantes sont les traditions relatives au pouvoir mystérieux du venin (attribué d'ailleurs à la couleuvre comme à la vipère) : D'abord, c'est la puissance du venin qui permet aux serpents de voler. « Parfois, pour aller boire, les couleuvres volent d'une branche à l'autre, portées par le venin » (M. J. Vézian : Laderne, Aude). « Les vipères aussi, volent portées par le venin » (M. J. Vézian : Villemagne, Aude).

Nous avons déjà signalé (Folklore du serpent. Folk. Tome 1, page 38) la croyance très répandue selon laquelle le venin aurait la propriété de rendre clairvoyant l'homme qui se trouve dans son voisinage. Si l'on porte sur soi un serpent (par exemple : dans un fagot de bois) ou tout autre animal venimeux (ce qui montre bien que le « pouvoir » est lié au venin et non au serpent) on ne peut pas être dupé par les illusionnistes qui font voir au public des choses qui ne sont pas. (M. J. Vézian. Gabre, Ariège).

4) Le serpent et le lait.

Nombreuses légendes, très connues, souvent signalées, et dont le fond ne varie guère. En voici quelques types :

Une femme d'Espérou (à 3 km. de Montlaur, Aude) s'endort après avoir allaité son enfant. Elle s'éveille et voit avec horreur une couleuvre qui lui tète le sein.

Variante : la mère s'éloigne de son enfant endormi dans le berceau. Quand elle revient, elle trouve le serpent occupé à introduire sa queue dans la bouche du bébé pour le faire vomir (et boire le lait ainsi rejeté. (M. E. Baillat : Montlaur, Aude).

Le serpent tette aussi, bien entendu, les vaches, les chèvres.

En ce qui concerne les chèvres on croit, dans la région de Lastours (Aude) que le pis que la couleuvre a touché, ne donne plus de lait (R. Cousinié. Lastours).

Il arrive parfois qu'une brebis soit piquée par un serpent. On dit à Dun (Ariège) que si elle est mordue à la mamelle, elle ouvre la partie mordue avec une épine d'aubépine, puis exprime fortement la blessure. (M^{me} Tricoire. Lavelanet, Ariège).

5) Les serpents monstrueux.

Les couleuvres sont souvent, pour l'imagination populaire, d'une taille vraiment surnaturelle. Un habitant de Ribaute (Aude) parle d'une couleuvre grosse « comme un enfant emmailloté ».

Par contre les serpents magiques semblent disparaître. A Pereille (Ariège) cependant, on connaît encore un serpent monstrueux qui épouvante les personnes qui l'aperçoivent. Il a sur le dos « una cresta » (une aile membraneuse ?) (M^{me} Tricoire, Lavelanet, Ariège).

6) Protections magiques contre le serpent.

A Erp (Ariège) on croit que si l'on parle d'un nid, près du feu, sous le manteau de la cheminée, le feu le dit à l'eau et l'eau le répète au serpent qui mangera les œufs. Mais si l'on veut protéger le nid dont on a imprudemment *parlé sous un couvert*, il faut réciter la formule conjuratoire suivante :

Jes teulada e jos boisson

Se la serp i va, i daissa lo fisson.

(le serpent n'ira pas au nid de crainte d'y laisser son dard) (région de Toulouse).

A Villemagne (Aude) la formule conjuratoire est la suivante :

Sabe un nis de perpeli

Que i a cinc ious e mai le nis

E se la serp i va

I a una barra de fer rozenta que s'arrozentira.

(le serpent est ici menacé d'être brûlé au fer rouge). (M. J. Vézian).

Dans la forêt de la Grésigne (Tarn) il y a une maison dans laquelle on conserve « la pierre du serpent ». C'est un diamant qui a été trouvé, dit-on, sur la tête d'un serpent. Cette pierre est conservée dans de l'eau que l'on fait boire à ceux qui ont été piqués par une vipère. (M. J. Vézian).

En 1918, à Ramonville (Hte-Garonne) une femme conservait une « pierre de venin » qui passait pour guérir toutes sortes de piqûres... C'était apparemment un fragment d'anse d'amphore romaine trouvé dans un champ et portant la trace de coups produits par les instruments agricoles. La femme qui le conservait, l'avait hérité de sa famille. Pour utiliser cette pierre, on la trempait dans de l'eau bénite qu'on faisait boire

ensuite au malade ou dont on se servait pour laver sa blessure. On racontait que, lorsqu'on mettait cette pierre dans l'eau, elle sifflait comme un serpent. (M. J. Vézian).

A Montégut (Ariège) une personne ayant été piquée à la jambe par un serpent, s'est guérie en introduisant sa jambe dans un seau rempli de terre. (M. J. Vézian).

Un habitant de Ribaute (Aude) affirme que lorsqu'on donne un coup de roseau à un serpent, il meurt tout de suite parce que le roseau est plus venimeux que le serpent. (M. E. Baillat, Montlaur, Aude).

(J'ignore dans quelle mesure ces deux dernières croyances sont de pratique collective. J'incline plutôt à penser qu'elles sont des recettes de magie individuelle).

7) Remèdes — ou talismans — confectionnés avec avec la peau du serpent.

Pour faciliter l'accouchement, on met une peau de serpent autour du corps de la femme. (M. J. Vézian : Villeneuve la Comtal, Aude).

La peau de serpent, abandonnée après la mue, porte bonheur. (M. E. Baillat, Montlaur, Aude).

Un vieillard de Dun (Ariège) surnommé Panet, ne manquait pas, chaque fois qu'il trouvait une peau de serpent qui venait de muer, d'en habiller sa canne. « Cela, disait-il, gardait de mal encontre ». (M^{me} R. Tricoire, Lavelanet, Ariège). Faut-il rattacher à cette croyance le goût des cannes sculptées en forme de serpent, si répandues parmi les soldats de 39-40 ?

8) Divers.

Voir un serpent en rêve signifie que l'on est victime d'une calomnie. (M. E. Baillat, Montlaur, Aude).

En certains cas, les serpents peuvent « fasciner » les hommes (et surtout les femmes). Ainsi, d'énormes couleuvres rendent malades leurs victimes, les font vomir, en les regardant seulement. (Traces de cette croyance à Montségur, Ariège).

Les vipères ne piquent pas les femmes enceintes (Ariège et Aude). Croyance contraire dans certaines localités de l'Ariège : les vipères piquent les femmes enceintes. Et l'enfant qui naît alors est souvent un monstre hydrocéphale (M^{me} Tricoire, Lavelanet, Ariège).

L'Orvet est appelé *aze-vielh* (vieil-âne), on croit à Gabre (Ariège) que, lorsqu'il pique un vendredi, sa blessure est mortelle. (M. J. Vézian).

Les grosses libellules sont appelées, à Toulouse, *pico-serp*. On croit qu'elles piquent les serpents.

Le fruit de l'arum est appelé *mil de serp* (maïs de serpent) dans la région Toulousainé. (M. J. Vézian).

LE FAIT FOLKLORIQUE

“Les Superstitions populaires Audoises”

Les héros mythologiques et historiques

(7^{me} article) (1)

Les Caps del Jouven (Les rois de la Jeunesse)

Dans nos régions audoises, on célébrait jadis une fête « quasi-religieuse » que présidait un héros d'élection et de circonstance appelé « le cap ou le rey del Jouven ». Le souvenir en est fixé dans certains documents historiques locaux, dans quelques procès-verbaux des visites pastorales et dans les Annales des Coutumes de la Cité de Carcassonne et du vieux quartier « St Jean » de la ville basse. Ces fêtes étaient établies pour honorer soit la vertu du jeune homme que désignait l'opinion publique d'un village, « le rey del Jouven »; soit l'habileté d'un tireur de fusil ou d'arbalète. « le roi du Roitelet, du Papegay, de l'aigle et du serpent ». Les rites qui célébraient la gloire de ces royautés éphémères étaient inspirés par les sentiments spontanés que la vertu, la vaillance, l'adresse autant que la grandeur et les privilèges d'une autorité suprême, sont susceptibles de déterminer surtout dans l'âme populaire. Ajoutons pour définir plus nettement la caractéristique de ces sentiments, que ces élections de royauté étaient toujours sanctionnées par l'autorité religieuse.

Le titre de « *rey del Jouven* » du roi de la Jeunesse était attribué dans nos villages audois au jeune homme dont la conduite était par tous reconnue la plus digne. Royauté éphémère d'un an, mais qui plaçait officiellement l'élu au rang des officiers consulaires des Communautés municipales. Ce privilège « du roi de la jeunesse » est nettement défini dans les ordonnances des franchises des villages du Lauragais. Après le bayle, le notaire ou le greffier, le misseguier (garde-champêtre), le conseiller à la répartition des tailles, le receveur-trésorier, le clavaire (garde-clefs) vient le roi de la jeunesse, « le rey del Jouven », personnage pittoresque qui préside aux fêtes populaires du droit municipal. (2)

Cette coutume est nettement notée dans « l'Extrait des ordonnances de la ville du lieu de Bram », que nous a communiqué notre ami M. ALBERT, pharmacien à Montréal. — « Le roi de la

(1) Suite du 6^e article, n° 31, Été 1943: *Les Superstitions Populaires Audoises*.

(2) Recueil de Documents relatifs à l'histoire du droit municipal en France, des origines à la Révolution. Chartes et franchises du Lauragais (Jean Ramière de Fortanier. Librairie du Recueil Sirey-Paris, 1939.

jeunesse y lisons-nous est élu dans l'église de « Bram quelques jours avant la fête locale, après la mise aux enchères du bonnet. » Au village de la Force (1), l'élection a lieu à l'église, mais le jour de la fête locale. « On met à l'enchère, dit le document épiscopal (1664-M. S. 10 P 96) deux gros cierges, un chapeau et des rubans, l'un pour les garçons, l'autre pour les filles, dans l'église après la messe haute et on fait un roi et une reine. »

A Lasbordes (174 — G 204), le curé Fort expose ainsi ses doléances à son Evêque le jour de la visite : — « Surtout ce qui « me paraît abusif par rapport à un certain sire qu'on délivre « le jour de St Christophe, fête locale du lieu où l'on fait un « roy et une reine. » Même coutume au village de Verdun signalé dans le document épiscopal (G 275-1720), « sur ce qui « nous a été dit qu'il y avait 4 grands cierges appartenant à « l'église que l'on mettait aux enchères pour élire un roi et « une reine parmi la jeunesse. »

Le bail de la taille du 10 février 1546 de la commune de Montréal prescrit « la soma di cent Pieuras tant per ganhar le « domine del an présent de las escollas que per le rey del « Jouvent, qué par far la almoyna al paures. » Les autorités du village de Villespy se rendaient à l'église accompagnées de la musique du bal, escortées de jeunes gens et de jeunes filles de la localité. Le curé revêtu de la chape attendait l'honorable cortège à l'entrée du sanctuaire et recevait des mains du premier consul, plus tard du maire, un gros cierge en cire. Le roi et la reine de la jeunesse lui présentaient en même temps deux gâteaux dans une corbeille enguirlandée pour les bénir. Plus tard l'abbé Marquier, curé de Villespy note la persistance dans la localité de ce rite traditionnel.

Cette royauté imposait aux titulaires certaines obligations. Ainsi à Bram, « le rey del Jouvent » devait tenir un registre annuel dans lequel il consigne la somme qui proviendra du blé enchéri pour ce cierge et les revenus des dits charivaris et des nouveaux mariés ou nouvelles mariées. Chaque année le dit blé et les dits revenus seront destinés à augmenter les services avec le consentement de la compagnie des jeunes gens ou de la majorité d'entr'eux. A la fin de l'année, le roi doit rendre compte à son successeur en présence de la compagnie et des seigneurs consuls, et cela sous peine de douze deniers toulousains.

A Lasbordes, la reine et sa lieutenant sont obligées de faire un pain béni le jour de la fête avec des gâteaux qu'on donne ce jour-là à Messieurs du chapitre de St Papoul. D'autre part, le « rey del Jouvent » le roi de la jeunesse jouissait de certains privilèges. Il présidait aux fêtes profanes de la jeunesse, recevait les dons en nature des veufs et des veuves, des nouveaux et des nouvelles mariés, veillaient sur la jeunesse, avaient une certaine préséance dans les cérémonies religieuses

(1) Documents épiscopaux, par l'abbé Boyer-Mas (Folklore-Aude, n° 15, page 155.)

et prenaient rang parmi les officiers consulaires de la Commune municipale.

Cette coutume de l'élection du roi del Jouvent, répandue dans nos régions audoises, est en elle-même révélatrice d'états d'âme individuels et sociaux qui ont une portée tout à la fois Sociale, Morale et religieuse, intéressante à noter pour la compréhension de la Conscience populaire, puisque d'après M. ALBERT, cette coutume était suivie uniquement par les métayers et non par les fils de propriétaires. C'est dire qu'elle est révélatrice de cet instinct bien humain de domination que manifeste la classe humble et habituée à servir, dans cette coutume de la création d'une royauté où elle trouve une satisfaction et une revanche. Royauté d'emprunt à l'autorité de laquelle se soumet volontairement la jeunesse, parce que c'est elle qui volontairement la proclame ! Leçon de portée sociale, sur l'opportunité de laquelle tout despotisme aurait intérêt à méditer...

L'autorité de la vertu autant que son droit naturel à conseiller et à diriger sont des principes moraux que la conscience populaire reconnaît et proclame d'instinct, car le « rey del Jouvent » doit sa royauté à son mérite. Tel aussi le droit reconnu de faire respecter les lois de la bienséance, et de maintenir la dignité de soi et des autres, surtout dans ces moments de réjouissance où facilement la jeunesse perd sa maîtrise d'elle-même. !

Et cette royauté issue d'un mouvement spontané de la foule, ne se croit légitime qu'après l'assentiment officiel de l'autorité religieuse. C'est pourquoi d'ailleurs l'élection se fait le plus souvent à l'église, le jour de la fête patronale après laquelle le roi prend aussitôt rang privilégié dans les cérémonies religieuses, et devient, devant Dieu, personnage représentatif d'une collectivité. Aussi l'Eglise, qui attache à cette dignité un vrai rôle social, proteste toutes les fois que ce rôle est mal rempli. Tel le rapport du Curé de Bram qui en 1664 dénonce à son évêque les abus commis pendant les fêtes du « rey del Jouvent », et les ordonnances de cet Ordinaire prescrivent au recteur de ne plus permettre que ces assemblées se tiennent dans les Eglises, et au peuple de ne plus aller aux offices en compagnie « de ce roi de farce » sous quelque prétexte que « ce soit de confrérie, de coutume ou autrement ». Des défenses analogues sont faites par l'autorité épiscopale aux recteurs des paroisses de Laforce, de Lasbordes, de Verdun, de Villespy etc...

Les fêtes « du Roitelet, du Papegay, de l'Aigle et du Serpent, particulières à la Cité et à la ville basse de Carcassonne, revêtent elles aussi, mais sous une forme moins accusée, le caractère de superstitions religieuses et de héroïcisation d'un vainqueur !

La Fête du Roitelet

Elle était célébrée en grand apparat dans la ville basse de Carcassonne au XVI^e siècle; et la coutume s'en prolongea jusqu'à

la Révolution. (1) D'après la publication mensuelle « *La mosaïque du midi* », les anciens vassaux de Raymond Trencavel l'auraient établie en témoignage de reconnaissance à l'égard des rois de France, ou encore pour leur rappeler que leur puissance est éphémère, et qu'elle n'a d'autre raison d'être que de contribuer au bien du pays. Le baron Trouvé, dans son ouvrage : « La description du département de l'Aude... Didot 1918 », la dit d'origine Romaine parce que évocatrice de ces fêtes cycliques qui annonçaient et célébraient la nouvelle année, et qu'elle se célébrait elle-même le 1^{er} dimanche de décembre.

Ce qui paraît intéressant à souligner, c'est la part que prenait dans ces fêtes l'institution des chevaliers de Malte de Carcassonne... Depuis 1813, le chef des chevaliers était en même temps seigneur de toutes les maisons du quartier St Jean de Carcassonne où se célébrait la fête du Roitelet, ainsi que du domaine de St Jean de Brucafel, près de Carcassonne, où se réunissaient les jeunes gens autorisés à prendre part à la chasse de cet oiseau (2).

Le 1^{er} dimanche de décembre, au son des fifres et des tambours, le roi en fonction réunissait la jeunesse du quartier de St Jean sous un ormeau de la rue et là se rendait avec le cortège au domaine de St Jean de Brucafel. Après l'appel des Concurrents, chacun armé d'une baguette se mettait à courir la Campagne en quête du roitelet... Celui qui l'abattait le premier, l'apportait au président, et était aussitôt proclamé roi. La petite victime fixée au bout d'une gaule ornée de feuilles de chêne, était portée triomphalement au devant du vainqueur jusqu'au quartier St Jean. Durant le mois de sa royauté, comblé d'honneur et de louanges, il présidait toutes les réjouissances du quartier. Le dernier jour, il parcourait les rues de la ville basse de Carcassonne, à la tête d'un cortège portant torches et flambeaux et précédé des fifres et des tambours. A la porte de chaque maison, un des chambellans du monarque traçait sur le seuil, en rouge ou en blanc, l'inscription : Vive le roi, suivi du millésime qui allait commencer. Le jour de l'Epiphanie marquait l'apogée de ces réjouissances. Précédé de flutes de hautbois et d'un officier qui portait enguirlandé au sommet d'une longue pique le corps du petit Roitelet, le monarque paré d'un majestueux manteau bleu, un sceptre à la main, se rendait à l'église paroissiale de St Vincent entouré de sa garde d'honneur. Sur le parcours, les jeunes filles offraient au roi de superbes rubans, fixés aussitôt par des officiers subalternes sur la longue pique

(1) Notons que les maisons de la rue St Jean étaient exemptes de taille. Les habitants avaient la prétention de former la compagnie colonnelle de la milice bourgeoise de Carcassonne. Et quand cette milice prenait les armes, le drapeau blanc était attaché à cette compagnie. Si le roi mourait pendant l'année, la milice bourgeoise assistait à ses funérailles, rendait les honneurs militaires ; et s'il se mariait dans l'année, il était décoré des ornements royaux et la compagnie prenait les armes avec le drapeau blanc.

(2) Nous signalons à nos lecteurs les récits intéressants de ces fêtes par notre ami H. Féraud (*Folklore-Aude*). N° 8 - p. 126... octobre 1938.

qui portait le roitelet... Et la foule acclamait le roi de la fête. Arrivé à l'église, il prenait place sur un trône dressé au milieu du chœur, et assistait ainsi à la « messe haute », « à la grand Messe », ayant préséance sur les officiers du Présidial et Municipaux.

La cérémonie terminée, le roi et son cortège allaient rendre visite à l'Evêque, au maire et aux hauts fonctionnaires de la ville. Les dons recueillis servaient à payer le repas et les réjouissances du dernier jour de cette royauté éphémère.

Le sens psycho-social de toutes ces manifestations populaires ne saurait échapper au folkloriste qui sait le besoin qu'a surtout l'âme humaine frustrée de traduire au dehors toutes les aspirations de la vie intérieure, aspirations de grandeur, de domination, de justice, de bonheur toujours plus large et plus durable etc... qui définissent d'autant plus véritablement sa nature qu'elles sont spontanées et donc instinctives. Témoin de ce dynamisme supérieur parce que spirituel, le folkloriste se dresse contre toute doctrine qui réduit l'homme à un être de la classe d'animal perfectionné, et ses inclinations morales, scientifiques, artistiques, religieuses à des modes secondaires d'une activité de circonstance.

Il affirme en toute indépendance que le divin transpire sous des formes multiples de l'âme populaire, instinctivement avide de considérer toutes choses « sub specie œternitatis », sous l'impulsion irrésistible d'une inquiétude d'idéal, source vraie de tous ses efforts pour un meilleur être.

Quand une recherche psycho-sociale en arrive à révéler ainsi les caractères profonds du dynamisme de l'âme populaire, elle a droit à revendiquer hautement le titre de « science ». C'est la prétention légitime que formulé à cette heure le folklore, qui dépasse chaque jour ce stade empirique de brocanteur de vieilleries ou d'exhibiteur de costumes et de choregraphie dépassée, où d'aucuns voulaient le figer.

Le roi de l'aigle et du serpent

Cette royauté octroyée plutôt à l'habileté, ne faisait point distinction d'âge... Les archives de l'hôtel de la ville de Carcassonne nous apprennent, en effet, qu'en 1579 François Assalit, docteur et premier consul fut élu roi du serpent à l'âge de 70 ans.

Notons aussi que les fêtes de cette royauté avaient un caractère purement profane, ce qui ne diminuait en rien ce sentiment de superstition de l'âme populaire à l'égard du monarque élu, de sa puissance et de ses privilèges. Les fêtes du roi de l'aigle et du roi du serpent se célébraient dans la ville basse de Carcassonne depuis une époque très ancienne. Suspendues pendant les guerres civiles du XVI..., elles furent rétablies en 1606 et définitivement abandonnées en 1680. La royauté était attribuée au tireur habile qui avec le fusil ou l'arbalète, décrochait l'aigle ou le serpent suspendus à une pique. Quelques jours avant le mois de Mai, le cortège des compétiteurs se rendait à l'hôtel de ville, précédé de fifres, de tambours et du

chef de file porteur d'une pique, au sommet de laquelle étaient fixés un aigle ou un serpent en bois. Après l'appel, les élus armés sur l'épaule, étaient conduits au champ de tir...

Les consuls tiraient les premiers, puis le roi de l'année et enfin les compétiteurs, d'après leur numéro d'ordre. Le vainqueur reconduit en grande pompe à l'hôtel de ville, recevait du premier consul une somme d'argent de 18 livres, qui après 1606, fut portée à 36; (Note de Bourges), et était proclamé roi pour un an. Le tir de l'aigle avait le pas sur celui du serpent, parce que exécuté avec l'arbalète, il était plus difficile que celui du serpent fait avec le fusil. Le costume des deux vainqueurs était différent, ainsi que les rubans qu'ils attachaient à la cravate, au chapeau et à l'épaule, bleus pour l'aigle et verts, pour le serpent. Mais les réjouissances auxquelles ces royautés donnaient lieu étaient les mêmes que celles du roitelet. Elles se célébraient le jour de l'ascension, fête principale de la ville de Carcassonne et étaient l'occasion de cortèges, de danses, de banquets où se manifestaient les mêmes sentiments, les mêmes aspirations de l'âme populaire.

Le roi du Papegay

Cette fête de la royauté du Papegay était particulière à la cité de Carcassonne et avait lieu aux approches de la Pentecôte.

Au sommet de la tour de la Vade, la plus haute des tours de la cité, était dressé un mât à l'extrémité duquel on fixait un gros pigeon en bois qu'on appelait « Papegay ». — D'après Guilhes, seuls participaient au tir, les arbalétriers de la Compagnie de la cité, qui y furent maintenus jusqu'en 1789. Toutefois les Consuls avaient la faculté d'admettre à cette compétition, des hommes honorables de la cité qui possédaient une arbalète avec quelques flèches à pointes de fer. Le tir avait lieu au champ du Roi, et suivant le N° d'ordre donné à chaque concurrent. Était proclamé vainqueur, celui dont le coup d'arbalète décrochait complètement l'oiseau. Il était conduit en cortège dans les rues de la ville, et avait le privilège de présider le banquet royal auquel assistaient parfois les consuls; il recevait comme récompense trois couverts d'argent, remplacés plus tard par une somme de 90 francs. (1)

A propos de l'article de M. Ferraud dans le Folklore de l'Aude sur le Papegay, M. Diard nous apprend que ce jeu était en usage dans la Loire, à Troyes, à St Etienne.

Le jeu d'arc et d'arbalète, dit-il, ont été la suite de l'éducation militaire du Moyen-Age.

St Prince évêque de Soissons organisa les premières compagnies d'archers de France à Soissons en 471.

L'abbé de St Médard était ordonnateur général des compagnies d'arc de France. — Toutes les compagnies relevaient de ce monastère fondé en 558, et qui possédait les reliques de St Sébastien — patron des archers. C'est probablement à partir de 1552 que se réunirent tous les ans les archers du département de la Loire pour tirer le papegai.

Un oiseau en carton ou bois peint était placé au bout d'une perche. Le

La fête des fous

Cette saturnale populaire, où se manifestait la révolte haineuse contre l'autorité et la grandeur spirituelle, est signalée par les traditions de tous les siècles et de tous les pays. Elle est la création brutale des instincts grossiers contre les forces de la raison. Si elle s'est manifestée dans le domaine religieux, c'est bien semble-t-il parce que ces puissances de l'esprit montrent en ce domaine leur action humano-divine la plus pure et la plus élevée. Et c'est en parodiant de la façon la plus dépravée leur croyance et leur rite, que les forces de la matière ont cru se soustraire à leur domination cependant bienfaisante.

Déjà à Rome, les saturnales avaient montré cette frénésie tyrannique. Dans nos pays de civilisation chrétienne, on a peine à s'expliquer l'origine de cette exaltation collective, de ce déchainement de la turpitude animale dans l'enceinte sacrée de nos temples.

Elle avait lieu en France à l'époque de l'Épiphanie, quelquefois le 1^{er} Janvier, mais toujours dans la période consacrée autrefois aux réjouissances de Saturne. Durant ces fêtes, les clercs s'attribuaient les fonctions des prêtres et des évêques, comme à Rome, pendant les saturnales, les esclaves se substituaient à leurs maîtres.

Le peuple élisait un archevêque ou un évêque des fous choisi parmi les sous-diacres ; il présidait les cérémonies et donnait solennellement la bénédiction à la foule... Dans les églises relevant immédiatement du St Siège, c'était un pape des fous qui était élu. Revêtu des insignes de la papauté, il était conduit en grande pompe à la cathédrale, où se déroulaient des scènes étranges et grossières. Après s'être revêtus d'habits de femme ou travestis en comédiens, les clercs se barbouillaient le visage ou se couvraient d'un masque hideux. Ils entraient alors dans l'église et entonnaient des chansons obscènes devant l'autel transformé en buffet... Les diacres, sous-diacres mangeaient des saucisses, des boudins qu'ils présentaient d'abord au célébrant en le narguant. Le repas fini, on jouait aux dés et aux cartes ; on remplissait les encensoirs de vieux morceaux de cuir et on singeait les rites des cérémonies, en dansant quelquefois presque nu. La fête terminée, ces clercs sans vergogne montaient dans des tombereaux remplis d'ordure et parcouraient les rues de la ville en les jetant sur les passants. Dans nos régions, cette fête des fous s'est célébrée pendant un certain temps... M. H. Féraud nous a donné dans Folklore-Aude, N° 8.. d'octobre 1938, une relation de la fête des fous de Narbonne, d'après la Communication d'Emmanuel Cabardès.

(A suivre).

vainqueur était proclamé roi et à l'issu du concours, il présidait une collation égayée par de joyeuses chansons locales.

« La description de cette fête est à peu près celle décrite par Féraud. »
(Tiré du chasseur français : N° 583 : Janvier 1939, p. 28 : par Ennemonde Diard).

BIBLIOGRAPHIE

1. A propos d'un proverbe populaire cité par Pierre Godefroi Godefroi de Carcassonne.

Humaniste et jurisconsulte, procureur royal de la foi à Carcassonne au XVI^{me} siècle, Pierre Godefroi est sûrement l'un de nos meilleurs écrivains latins, encore qu'on ne lui ait point élevé de statue dans sa ville natale et qu'aucune rue n'y porte son nom. Ce savant inquisiteur (1) connaissait toutes les sciences de son temps. Il écrivait un latin fort élégant, lisait le grec, l'hébreu — peut-être l'arabe — et on le voit citer en maints endroits de ses livres, Dante, Pétrarque et même les poètes italiens du XVI^{me}, ses contemporains. Après avoir vécu à Paris et, semble-t-il, voyagé en Hollande, il se retira à Carcassonne où il mourut premier consul. Voilà tout ce que l'on sait de lui. Deux ou trois écrivains locaux, ont consacré à sa vie et à son œuvre de maigres notices, qui n'ont pas suffi à le tirer de l'oubli.

Pierre Godefroi fit paraître plusieurs ouvrages dont le remarquable « dialogue des Amours » (*Petri Godofredi Carcasonensis, J. C. de amoribus libri tres. Lugduni Batavorum, ex officina Joannis Maire. 1548*) et le livre des Proverbes (2) (*Proverborum liber. Petro Godofredo Carcasonensi jurisconsulto procuratore regio in fide, Autore. Parisiis, apud Carolum Stephanum, Typographum regium. M.D.L.V.*). C'est dans ce dernier ouvrage, où il reprend et commente les anciens proverbes latins, grecs et hébreux, que Godefroi est amené tout naturellement à rapporter un proverbe audois assez curieux et... à faire œuvre de folkloriste. Il s'agit du dicton « Laisse l'église où elle est ! ». Et voici comment il en explique l'origine :

« C'est là un proverbe de nos pères, écrit-il, tiré d'un trait de stupidité de quelques paysans d'une région très voisine de la nôtre, appelée le pays de Sault, lesquels s'étaient mis en tête, dans leur ignorance, d'attacher une corde de laine à l'église, située, à leur gré, trop loin du village, et de la tirer pour la faire venir à eux. S'étant enfin aperçus qu'ils perdaient ridiculement leur peine ils se seraient écriés « Laisse l'église où elle est ! ». (3)

(1) En tant que Procureur de la foi, notre humaniste faisait les fonctions de partie civile devant le tribunal de l'Inquisition.

(2) Dans le troisième de ses ouvrages « Commentaires sur les lois de Justinien contre les hérétiques » Godefroi parle rapidement des Cathares (Gazari) du XIII^{me} siècle.

(3) « Mitte templum ubi est ». *Patrium proverbium est, tractum a quibusdam rusticis, proximae regionis quae Saltus dicitur, incolis, adeo stolidis ut templum extra vicum longius situm laneo fune ad se trahere tentarent, qui tandem se ludere operam videntes « dimittamus templum ubi est », inquit. (Proverb. 97).*

C'est vraisemblablement au jeu de mots : « Sault-Sot », que les gens de ce pays ont dû d'être plaisantés. On prête, aujourd'hui encore, à certains villages — voisins ou non du pays de Sault — des aventures du même genre. Quillan et Trausse jouissent, par exemple, d'une réputation de bêtise bien établie (et, hâtons-nous de le dire, absolument injustifiée). On voit que la manie de « blasonner », dans l'Aude comme ailleurs, ne date pas d'hier. Mais il est difficile de savoir à quel village précis Godefroi a voulu faire allusion. Les habitants de Pereille (près de Lavelanet) auraient bien essayé, selon la tradition populaire, de tirer avec des cordes l'église qu'ils jugeaient trop éloignée de leur village. Est-ce d'eux qu'il s'agit ? Mais Pereille n'est pas dans le pays de Sault...

2. La revue d'Arles, publiée mensuellement par l'Académie d'Arles. Muscon Arlaten. Avril-Mai-Juin 1943.

Ce numéro, d'ailleurs remarquable, est surtout littéraire ou félibréen : (Alphonse Daudet en pays d'Arles, par Jean de Vallières — Paul Arène, Arlésien, par Marcel Provence, etc...) et échappe au folklore. Signalons cependant la « petite bibliographie du pays d'Arles » qui comprend une liste d'ouvrages folkloriques concernant la ville et sa région.

3. Raymonde Tricoire. Fumarels. Chez G. Delahaye, 16, rue Victor Hugo Pamiers, Ariège.

Notre distinguée collaboratrice abandonne le Folklore pour la poésie — provisoirement il est vrai — mais, en dehors des mérites littéraires dont elle fait preuve dans cet ouvrage (en langue d'Oc) mérites dont il ne nous appartient pas de parler ici, nous louerons le scrupule avec lequel Madame TRICOIRE s'attache à restituer toutes les nuances du dialecte parlé à Dun et à Lavelanet. C'est encore faire œuvre de Folkloriste que de noter exactement, comme elle le fait, les tours, les locutions, les images mêmes de la langue traditionnelle.

4. Joseph Vaylet. l'alh, estudi folcloric. Imprimerie Salengardes Villefranche-de-Rouergue. 1940.

Bonne monographie en dialecte. M. Joseph VAYLET a recueilli sur l'ail les proverbes, les dictons qui ont cours dans le Rouergue, a noté l'usage médicinal qu'en font encore les paysans, a établi, enfin, le glossaire des termes de langue d'Oc — assez nombreux — par lequel on désigne ses différentes espèces. On pourrait reprocher à M. VAYLET certaines erreurs de méthode. Il tombe dans le défaut très répandu dans les milieux félibréens : la « confusion des genres ». C'est ainsi qu'on trouve dans cette monographie de l'ail des digressions historiques, philologiques, littéraires qui n'ajoutent rien à la valeur de l'ouvrage, au contraire. Ces réserves faites, nous ne pouvons que souhaiter de voir l'exemple de M. VAYLET suivi par de nombreux félibres. Au lieu de composer des sonnets neo-parnas-

siens ou de recueillir des « galéjades » puantes, que ne nous donnent-ils plus souvent sur les bêtes et les plantes de leur terroir, de courtes études, de scrupuleuses monographies, qui rendraient au Folklore de langue d'Oc » de signalés services !

5. **Arnold Van Gennep. Le Folklore de l'Auvergne et du Velay, avec 10 cartes folkloriques et 2 photos. Paris. Maisonneuve. 1942.**

Cet ouvrage, qui forme le tome V de la série des « Contributions au Folklore des Provinces de France » est le résultat de longues et patientes recherches entreprises par M. Van GENNEP, dès 1912. Disons-le tout de suite : l'œuvre constitue une parfaite réussite et s'offre comme un modèle d'érudition et de travail critique. Les méthodes de M. Van GENNEP aussi bien dans la recherche du document que dans l'exposé des trouvailles ont fait leurs preuves depuis longtemps : nous les retrouvons ici. La prospection a porté sur de nombreuses régions de trois départements : Puy-de-Dôme, Haute-Loire, Cantal. Les documents recueillis sont, la plupart du temps, inédits ou, s'ils ont déjà été publiés, vérifiés à nouveau, « établis » avec le maximum de garanties et surtout exactement *localisés* sur la carte.

Ils se groupent en cinq parties : les cérémonies familiales — les cérémonies périodiques non-calendaires — les cérémonies périodiques calendaires — médecine populaire et magie — Folklore littéraire et social. Une sixième partie est constituée par « une correspondance documentaire » du plus haut intérêt. Nous citerons tout particulièrement le remarquable chapitre IX : le *cycle des douze jours*, le chapitre X touchant les cérémonies agraires, et tout ce qui concerne le *culte des saints et les pèlerinages* (pages 195 à 245). La matière, ici, était particulièrement abondante : il s'agit d'un folklore toujours bien vivant qui peut-être, dans un avenir assez proche, constituera le seul folklore directement observable. En ce qui concerne la médecine populaire, la magie, il ne nous semble pas que l'*Auvergne et le Velay* soient riches en remèdes ou en pratiques originaux. Ce sont toujours : « bouillon de graisse de vipère, pierres qui guérissent, gousses d'ail... etc. ». Le mérite de M. Van GENNEP est, en ce domaine, d'avoir isolé, précisé, localisé les matériaux et supprimé tout ce qui n'était pas suffisamment attesté. En revanche les *pierres et sources sacrées* fournissent une abondante et neuve documentation (267 à 293).

Passons à la littérature populaire qui, en Auvergne, semble avoir toujours été assez pauvre. (Paul SÉBILLOT s'en étonnait déjà vers 1890). On trouvera cependant dans l'ouvrage de M. Van GENNEP quelques précisions sur les fées (le plus souvent malfaisantes en Auvergne) sur le lutin, le loup-garou, le *thème de Vogresse*, le *thème d'Ædipe* (analyse de quelques thèmes rares : pages 323 à 327).

Tel est, rapidement analysé, ce livre d'une prodigieuse richesse. Il ne se donne pourtant que comme une « contribution » à la connaissance du folklore de l'Auvergne et du Velay. Mais

cette contribution apporte des données nouvelles, surtout sur les domaines « relativement délaissés » : les cérémonies familiales et les cérémonies « périodiques ». Si les documents ne sont pas assez nombreux pour permettre les généralisations — d'autant plus que les enquêtes sont interrompues depuis la guerre — ils prouvent du moins qu'il reste encore à découvrir de nombreuses variations locales et peut-être des types folkloriques spécifiquement régionaux (avant-propos). L'ouvrage de M. Van GENNEP donne l'état actuel de nos connaissances touchant le folklore de l'Auvergne. Que dire de plus à sa louange ?

6. Cansounier de Langadoc (edicioun de la Mantenencia de Langadoc. Montpellier 1942.

Un recueil de chansons languedociennes groupées en : berceuses, noëls, pastorales, légendes et ballades, romances, chansons de marche, chansons énumératives, danses, chansons comiques, plaintes. Faisant surtout œuvre de vulgarisation félibréenne, les auteurs de cette anthologie ont su choisir les plus belles chansons du Languedoc et dans la version la plus pure (ou la plus élégante) : *l'Escrivoto, Jano d'Aymé, Lou bouïer, Aval dins la prado... etc.* Du point de vue strictement folklorique, on peut regretter que ces chansons ne soient pas mieux localisées (certaines ne le sont pas du tout) et qu'en certains cas, la version choisie ne soit pas la plus caractéristique, ni la plus populaire. Cependant, tel qu'il se présente, avec ses qualités et ses défauts, ce recueil composé avec goût pourra être d'une grande utilité.

René NELLI.

La revue rend compte de tous les livres concernant l'*Ethnographie folklorique* qui lui sont adressés : 22, rue du Palais, Carcassonne.



